

Informations de base	
<p>2015/0136(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses pour ce qui concerne les aspects ayant trait à la coopération judiciaire en matière civile; protocole de 2010: ratification par les États membres et adhésion des États membres</p> <p>Voir aussi 2001/0272(CNS) Voir aussi 2015/0135(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.03.01 Sécurité maritime 3.20.15.06 Coopération et accords de transport maritime ou fluvial 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.16 Droit et environnement, responsabilité pénale 7.40.02 Coopération judiciaire en matière civile et commerciale</p>	Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/0136(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 2001/0272(CNS) Voir aussi 2015/0135(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 081-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/06677 JURI/8/03765